

CONSTAT D'ÉTAT : VITRAIL

Comment faire un constat d'état d'un vitrail ?

Cette fiche "Constat d'état" est un outil pour aider les gestionnaires de patrimoine religieux à prendre soin de leurs vitraux en se posant les bonnes questions. Le présent tableau est extrait de la brochure du CIPAR *Observer, comprendre et conserver les vitraux des églises paroissiales*.

Constat d'état réalisé par :

Date des observations :

Nom de l'église :

Numéro d'inventaire CIPAR* :

Contrôle régulier

Les vitraux nécessitent une inspection régulière. Cette inspection:

- ▶ doit se faire sur une base annuelle ;
- ▶ permet de suivre l'évolution de l'état du vitrail ;
- ▶ permet de repérer à temps les dégradations qui nécessitent une prise en charge rapide ;
- ▶ permet de planifier des interventions non-urgentes et mobiliser les ressources financières ;
- ▶ est à réaliser avec des jumelles, inutile de se mettre en danger avec une échelle ;
- ▶ nécessite d'être attentif à l'état du vitrail proprement dit et à celui de sa structure ;
- ▶ nécessite d'inspecter à la fois depuis l'extérieur et l'intérieur de l'édifice.

Les questions suivantes peuvent guider l'observation

Le système qui maintient le vitrail en place est-il en bon état ?

Questions	Observations et commentaires
1. Dans le cas d'un vitrail soutenu par des meneaux en pierre et une armature métallique, les pierres sont-elles correctement alignées ? Sont-elles cassées ? Des éléments s'en sont-ils détachés ?	oui / non
2. Les éléments mobiles (feuillards et clavettes) de l'armature métallique qui assurent le « calage » des panneaux contre la barlotière sont-ils bien présents ? Remplissent-ils toujours leur rôle ? **	oui / non
3. Les barlotières ou les feuillards sont-ils gonflés sous l'action de la rouille ? Les barlotières ont-elles entraîné des casses ou des éclatements dans les meneaux ? **	oui / non

*Numéro automatique dans la base de données



CIPAR : info@cipar.be - www.cipar.be
Diocèse de Liège : patrimoine@evechedeliege.be
Diocèse de Namur : patrimoine@diocesedenamur.be
Diocèse de Tournai : acf@evechetournai.be
Vicariat du Brabant wallon : laurent.temmerman@diomb.be

Le vitrail lui-même est-il en bon état ?

6. Le vitrail est-il complet ?	oui / non
7. Certains panneaux du vitrail sont-ils déformés ?	oui / non
8. Des verres sont-ils cassés ?	oui / non
9. Des verres sont-ils « troués » ?	oui / non
10. Les verres sont-ils encrassés ?	oui / non
11. Des peintures sont-elles effacées ou en voie d'effacement ?	oui / non
12. Quel est l'état des plombs ? Quel est l'état des mastics ?	oui / non

Si elle existe, la protection du vitrail est-elle correctement fixée et en bon état ?

oui / non

Informations pratiques

Si ce constat d'état a permis de mettre à jour des lacunes ou des problèmes, prenez contact avec le service Patrimoine de votre diocèse pour vous orienter dans le suivi à réaliser.

Le CIPAR et les services diocésains du patrimoine donnent aide et conseils pour l'identification, la conservation, l'entretien et l'exposition des vitraux.

**Pour distinguer les barlotières des feuillards et apprécier séparément l'état de ces éléments, il faut pour cela déterminer si les vitraux ont été posés depuis l'intérieur de l'édifice ou depuis l'extérieur (les deux sont possibles).